



DECLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES SERVICES DECONCENTRES DES SERVICES JUDICIAIRES DE LA COUR D'APPEL DE CAEN

12 février 2026

Madame la secrétaire générale,

Ainsi que nous nous évertuons à le dénoncer depuis le début de notre mandature, la situation des personnels ne cesse de se dégrader dans notre ressort comme ailleurs :

Absentéisme important nourri d'une multiplication des arrêts maladie, en particulier sur les juridictions à la moyenne d'âge les plus élevées.

Les augmentations substantielles de personnels promises par les différents gardes des sceaux peinent déjà à combler les postes vacants et on remarque un manque de vocations criant parmi les nouvelles recrues comme en témoigne les difficultés à les fidéliser à l'issue de leur première affectation.

Que dire de la maltraitance institutionnelle portée par certains directeurs et chefs de juridiction qui non contents de faire peser une pression insoutenable sur les agents se présentent en victimes de leurs subordonnés !

Des CIA distribués avec un népotisme affligeant, des recours non transmis, l'ignorance de préconisations de médecins du travail, des entretiens disciplinaires déguisés, les risques pour la santé mentale comme physique touchent toutes les catégories de personnels.

Les nouveaux applicatifs métiers, en plus de connaître des dysfonctionnements continuels, entraînent une augmentation des actions à réaliser par les utilisateurs, les obligeant à répéter des tâches, aggravant encore leur surcharge de travail.

A l'heure où les personnels voient des changements radicaux dans leur manière de travailler, la question des fournitures et plus largement des budgets de fonctionnement est un point qui ne cesse d'inquiéter les agents de nos juridictions.

La badgeuse, choisie de manière discrétionnaire comme nous l'avons déjà dénoncé, ne prend toujours pas en compte les nouvelles dispositions statutaires comme certaines anciennes.

Sur le plan bâimentaire, les justiciables comme les personnels sont toujours exposés à une vétusté de certains palais et les incertitudes budgétaires nous font craindre une absence d'amélioration.

Nous attendons de la part de la première présidence, par le biais de sa secrétaire générale, des réponses fortes et claires pour remédier au mal-être persistant des agents de ce ressort.

Nous, syndicat majoritaire des services judiciaires et du ministère de la justice en général, saisirons cette instance comme les autres où nous sommes prépondérants pour porter la voix et les problématiques de nos professions.

Là où d'autres organisations syndicales s'agitent, l'UNSA Sj agit.